



## Académie des sciences d'outre-mer

### *Les recensions de l'Académie*<sup>1</sup>

***Le premier concile plénier chinois (1924) : droit canonique missionnaire forgé en Chine /***

**Paul Wang Jiyou**

**éd. du Cerf, 2010**

**cote : 57.487**

Paul Wang Jiyou, prêtre chinois, canoniste et secrétaire général adjoint du département « Asie » du Consortium international « Droit canonique et culture » de la faculté de Droit canonique de l'Institut catholique de Paris, retrace – à partir de sa thèse soutenue en 2009 – l'histoire de la lente mise en place d'une hiérarchie chinoise dans l'Église de Chine, hiérarchie qui devient réalité après les interventions pressantes de Benoît XV en 1919 et confirmée dans les orientations du Concile de Shanghai en 1924. Si ce dernier donne son titre à l'ouvrage, le propos est beaucoup plus vaste : toute l'histoire du christianisme en Chine – dans sa version catholique – est retracée depuis les premières tentatives d'évangélisation avant le XIV<sup>e</sup> siècle, précédées par l'histoire étonnante mais brève de Montecorvin en 1298, premier archevêque de Pékin.

Le véritable travail d'évangélisation commence avec le jésuite Matteo Ricci arrivé en Chine dans le cadre du Patronat portugais, en 1583. Il s'essaie à un travail de mise en harmonie la plus respectueuse possible des valeurs confucéennes de la société chinoise, de l'œuvre d'évangélisation et du droit missionnaire.

La fondation de la Congrégation de la Propagation de la Foi en 1622 ne remet pas en cause, dans un premier temps, cette approche de l'activité missionnaire. Est encouragée la formation d'un clergé indigène pour assurer la prise en charge des communautés chrétiennes par des prêtres locaux : la triste réalité de l'effondrement de l'Église du Japon au début du XVII<sup>e</sup> siècle sous-tend cette position.

Parallèlement, Rome demande de former en Europe un personnel religieux propre aux missions. Ce sera la raison première de la fondation des Missions étrangères de Paris en 1658 qui envoient désormais des prêtres fidèles au pape et non sous autorité d'un patronat, encadrés par des « vicaires apostoliques » nommés par Rome qui ont les pouvoirs d'un évêque avec juridiction sur un territoire assez vaste. Ainsi Mgr Pallu, un des premiers vicaires apostoliques envoyé en Asie, reçoit la juridiction du Tonkin mais aussi de l'administration des provinces de Chine limitrophes... Hiérarchie proprement missionnaire qui s'affirme dans l'organisation de ces vicariats apostoliques d'Asie après le Synode de Siam de 1664 et la rédaction des Instructions aux missionnaires, les *Monita*.



<sup>1</sup> Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/).  
Basé(e) sur une oeuvre à [www.academieoutremer.fr](http://www.academieoutremer.fr).



## Académie des sciences d'outre-mer

Malheureusement, alors que cette Église de Chine se dote d'une première structure hiérarchisée et d'un premier clergé chinois, elle subit le contrecoup de la Querelle des Rites qui éclate à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. L'auteur montre en particulier comment cette tourmente politico-religieuse est vécue par ce clergé chinois et les chrétiens tiraillés entre leur engagement de fidélité à Rome et leur attachement personnel à l'autorité de l'empereur et à leur culture confucéenne. Querelle qui s'achève, comme on le sait, par la condamnation des Rites chinois en 1715 par la Bulle *Ex illa die* confirmée par la Constitution *Ex quo Singulari* de 1742.

Les conséquences sont dramatiques pour l'Église de Chine : expulsions des missionnaires avec interdiction de rentrer dans le pays, répression par l'empereur Qianlong contre les chrétiens chinois. L'Église entre dans la clandestinité.

Néanmoins, la structure hiérarchique bâtie sur l'institution de vicariats apostoliques se maintient grâce à la résistance des chrétiens mais aussi de certains prêtres chinois, comme le père André Li. Afin d'anticiper le départ définitif des missionnaires, un premier synode réuni en 1803 dans ce vicariat du Sichuan par Mgr Dufresse, et composé de treize prêtres chinois et un missionnaire français, rédige les décrets qui à la fois reconstituent la mémoire de cette Église du Sichuan et jettent les bases de son avenir en préparant son autonomie. Ces décrets sont approuvés par Rome en 1822 et étendus à l'ensemble des vicariats et diocèses (trois avaient été fondés au XVIII<sup>e</sup> siècle) de Chine.

Cependant, au XIX<sup>e</sup> siècle, les guerres contre les puissances européennes et la signature des Traités inégaux de 1842, changent les conditions d'existence de l'Église. Sous la protection de l'État français, clercs et religieuses missionnaires, beaucoup plus nombreux, multiplient les activités missionnaires, évangélisation, enseignement, hôpitaux, les communautés. Le nombre de vicariats apostoliques augmentent aussi. Tandis, que les chrétiens chinois sont considérés dans leur propre pays comme des traîtres. L'Église catholique en Chine est présentée comme un « instrument de l'étranger », outil pour renforcer la politique coloniale.

Consciente de cette situation équivoque, Rome tente jusqu'en 1919 de démarquer cette Église chinoise de l'emprise politique européenne, en établissant des relations directes avec l'empereur, mais sans succès, la France s'y opposant fermement. Tout change sous le Pontificat de Benoît XV, comme le montre la deuxième partie de l'ouvrage.

En effet, sous l'impulsion du père Lebbe, lazariste, et de nombreux hommes d'Église comme Mgr de Guébriant, le pape Benoît XV, dans sa Lettre apostolique de 1919 *Maximum Illud*, rappelle l'urgence à former un clergé indigène dans les terres de mission et dénonce le danger du nationalisme blanc parmi les missionnaires. La lettre, selon l'auteur, s'adresse tout particulièrement à l'Église de Chine.

Ces requêtes aboutissent sous le pontificat de Pie XI à l'envoi d'un délégué apostolique, Mgr Costantini en 1922 maître d'œuvre du Concile de Shanghai qui s'ouvre le 15 mai 1924 dans la cathédrale de Zikawei et composé de 45 prélats. Au moment du Concile,



## *Académie des sciences d'outre-mer*

l'Église catholique en Chine était constituée de 55 vicariats apostoliques et de cinq préfectures apostoliques avec 2 552 prêtres, dont 1 071 Chinois, et 2 208 000 fidèles.

L'auteur s'attache, à travers l'étude juridique des décrets de ce Concile, à montrer, à partir de toutes les sources juridiques existantes, la constitution « d'un droit missionnaire et particulier » permettant la réception du Code de 1917, son acceptation dans le cadre d'une Église particulière au sein de la réalité chinoise et servant à « *l'instruction du missionnaire tant du point de vue canonique que du point de vue apostolique* ».

La consécration de six premiers vicaires apostoliques chinois en 1926 manifeste la volonté du Concile et de Rome de confier l'avenir de l'Église de Chine à une hiérarchie missionnaire chinoise. En février 1946, le pape Pie XII élève l'évêque de Qingdao Mgr Thomas Tian, s.v.d., à la dignité de cardinal. En 1948, on compte en Chine 20 archevêchés, 84 évêchés, 35 préfectures, soit 139 divisions ecclésiastiques, les prêtres chinois sont 2 698 sur un total de 5 788.

Si la sinisation semble être devenue brutalement effective à partir de 1949 après le départ massif des missionnaires étrangers, l'auteur note, en conclusion, qu'en 2009, elle n'est pas achevée.

**Paul Coulon**